

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE DU SPORT CYCLISTE

Changement au règlement applicable au **25.06.2018**

§1 Licences

Licence

- 1.1.021** La demande de licence est faite sur un formulaire à établir par chaque fédération. Le demandeur de licence (**et le représentant légal du demandeur lorsque celui-ci est mineur**) devra exprimer son accord au contenu du formulaire, quelle que soit sa forme de présentation (papier ou électronique). Le formulaire doit comprendre au minimum les renseignements et les engagements repris au modèle **suivant-contenu aux articles 1.1.022 et 1.1.023.**

Toute demande de licence sous format papier doit être signée et datée par le demandeur.

Tout formulaire électronique de demande de licence devra prévoir (i) l'acceptation du contenu du formulaire comme condition pour pouvoir soumettre la demande et (ii) un rapport traçable incluant les détails de la procédure de demande.

(texte modifié au 01.01.18; 25.06.18)

Verso (2ème partie)

- 1.1.023** 1. Je déclare ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'opposerait à la délivrance de la licence sollicitée.

Je m'engage à rendre spontanément ma licence dès qu'intervient un élément changeant de manière substantielle les circonstances existant lors de la demande de licence.

Je déclare ne pas avoir sollicité une licence pour la même année auprès de l'UCI ou une autre fédération nationale.

La présente demande ainsi que l'usage de la licence se font sous ma responsabilité exclusive.

2. Je m'engage à respecter les statuts et règlements de l'UCI, de ses confédérations continentales et de ses fédérations nationales.

Je déclare avoir lu ou avoir eu la possibilité de prendre connaissance de ces statuts et règlements.

~~Je reconnais et accepte que mes données personnelles fournies dans le cadre de ma demande de licence seront transmises et détenues par l'UCI.~~

Je participerai aux compétitions ou manifestations cyclistes d'une manière sportive et loyale.

Je m'engage à respecter toute décision rendue par l'UCI et porterai les appels et litiges devant les instances prévues aux règlements.

J'accepte le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) comme seule instance d'appel compétente dans les cas et suivant les modalités prévues par les règlements et, pour le reste, par le Code d'arbitrage en matière de Sport.

J'accepte que tout litige m'opposant à l'UCI soit porté exclusivement devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS).

3. J'accepte d'être lié et me conformer au règlement antidopage de l'UCI, ainsi qu'à tout document adopté par l'UCI relatif à la lutte antidopage et relatif au Code mondial antidopage.

J'accepte de me soumettre aux contrôles antidopage en compétition et hors compétition à tout moment, comme prévu par le règlement antidopage de l'UCI. J'accepte que tous mes échantillons collectés par l'UCI soient la propriété de l'UCI, et que cette propriété puisse être transférée à une organisation antidopage, ou à l'inverse transférée d'une organisation antidopage à l'UCI.

4. Je reconnais et accepte que mes données personnelles traitées dans le cadre de ma demande de licence à ma fédération nationale seront transmises et détenues par l'UCI (Suisse), qui pourra les utiliser à des fins d'administration et de gouvernance du cyclisme, notamment dans le cadre de la gestion des résultats et des classements sportifs, ainsi qu'en lien avec ses activités antidopage et de prévention de manipulation des compétitions. J'accepte en outre que mes données personnelles soient utilisées et/ou transmises lorsqu'il est nécessaire à des entités tierces telles que l'Agence Mondiale Antidopage, les agences nationales antidopage, le Tribunal Arbitral du Sport, les organes juridictionnels de l'UCI, les autorités nationales et internationales compétentes en lien avec les missions suivantes:

a. des investigations et/ou procédures relatives à d'éventuelles violations au règlement UCI; et

b. toute opération de traitement de données légitime et proportionnée dans le cadre de l'administration et la gouvernance du cyclisme; et

Je prends connaissance du fait que je peux notifier l'UCI pour toute demande liée au contenu, à la rectification et à la suppression de mes données personnelles à l'adresse suivante: support.ucidata@uci.ch.

(texte modifié aux 01.01.00; 13.08.04; 15.10.04; 01.01.17; 01.01.18; 25.06.18)

Autorisations de voyage

1.2.023 bis L'organisateur et la fédération nationale doivent offrir leur soutien à une équipe ou un coureur invité à participer (et à qui on a transmis un bulletin d'engagement conformément à l'article 1.2.049) pour ce qui concerne les autorisations de voyage requises, le cas échéant.

(article introduit au 25.06.18)